

TRADUCTION ET TYPOLOGIE DES TEXTES

Pour une définition de la traduction « correcte »

Ioana Irina Durdureanu
Université « Al. I. Cuza » Iasi
irina.durdureanu@yahoo.com

Résumé : Cet article commence par une brève définition de la traduction, dans le but de souligner le fait que le processus traduisant est un processus extrêmement complexe, qui implique tout un univers extralinguistique de la part du traducteur. Traduire la littérature, surtout la poésie, repose sur des « règles » différentes par rapport à la traduction des textes spécialisés. Il y a des chercheurs qui affirment que la traduction de la poésie est impossible, mais on peut parler en définitive des gains et des pertes en matière de traduction. Les démarches modernes de la traductologie demandent aux traducteurs de tenir compte du type de texte à traduire pour pouvoir transmettre le message adéquat dans la langue d'arrivée.

Mots-clés : message – sens – échanges interculturels – méthode – typologies textuelles.

Abstract: This article aims at establishing a short definition of translation in order to demonstrate the fact that the translation process is a very complex and complicated one, which implies an extra-linguistic universe from the translator. Translating literature, especially poetry, means using some “rules”, which are different from the rules used in the translation of specialized texts. Many theorists say that it is impossible to translate poetry, but we can talk in fact about what we lose and what we gain in translation. Modern translation theories established a series of translation typologies that take into account the type of text to translate so as the translator can transmit into another language the correct meaning.

Keywords: message – meaning – cultural exchanges – method – textual typology.

Bon nombre de théoriciens et de praticiens de la traduction sont d'accord en ce qui concerne la difficulté de donner une définition pertinente de la traduction. Ce qui en résulte le plus souvent c'est plutôt une description, ce qui montre la complexité de cette opération.

On analyse la définition donnée par *Le Petit Robert* au verbe *traduire* – verbe qui provient du latin *traducere* (1480), signifiant « faire passer » –, qui date de 1520, « faire que ce qui était énoncé dans une langue naturelle le soit dans une autre, en tendant à l'équivalence sémantique et expressive des deux énoncés » (2008 : 2592). Nous pouvons observer que *Le Petit Robert* ne donne pas le choix au traducteur en ce qui concerne l'intransigence tranchante de l'acte traduisant, qui est accompli si l'on obtient le passage d'une langue à l'autre et du sens, et de la forme. L'équivalence des deux énoncés semble donc être le but d'une traduction. L'énoncé sur lequel porte l'opération traduisante peut varier d'une simple phrase ou même un mot jusqu'à l'œuvre d'un écrivain.

La définition donnée par Littré met en évidence le sens étymologique latin, « conduire au-delà », « faire passer », « traverser ». Dans ce dictionnaire, « traduire » signifie « faire passer un ouvrage d'une langue dans une autre ». Le terme commence à être utilisé dans cette acception vers 1527. Une explication simple, mais l'histoire du terme et de ses dérivés montre la complexité du phénomène. Le terme « retraduire », apparu vers 1695, signifiait d'abord « traduire un texte qui est lui-même une traduction ». Mais le terme « retraduction », apparu au XX^e siècle, ne comporte pas ce sens limité, il signifie une nouvelle traduction d'un auteur. Ce concept est de plus en plus utilisé dans les théories actuelles sur la traduction, surtout lorsqu'il s'agit des œuvres anciennes et de leur retraduction. En ce qui concerne d'autres termes qui gravitent autour de la problématique des traductions, nous pouvons parler de l'adjectif « intraduisible », qui, paradoxalement, est apparu plus tôt (en 1687) que son antonyme « traduisible », qui date de 1725, ce qui montre la prise de conscience des problèmes de traduction. Vers la fin du XVIII^e siècle sont introduits dans la terminologie en question des termes comme « intraductible » (1771) et « traductible » (1790), d'où a été dérivé dans les années 1950 le nom « traductibilité ». Ayant le sens de passage dans une autre langue, le nom « traduction » suit le verbe « traduire » et développe vers 1783 le sens figuré d'« expression », de « transposition ».

Jean-René Ladmiral (1994) analyse les différents sens du terme « traduction » qui désigne à la fois la pratique traduisante et le résultat de cette activité. Par extension, « traduire » renvoie

aussi à « exprimer », « interpréter ». Traduire signifie inévitablement interpréter (cf. Petrilli *et al.* 2006 : 201). Par conséquent, le traducteur est un des divers masques que l'auteur d'un texte peut porter. De la perspective de l'interconnexion entre interprétation, traduction et altérité, le journal *Athanor* de l'Université de Bari, Italie, a consacré beaucoup de volumes à cette question. La troisième publication, parue en 2001 sous le titre *Lo stesso altro*, institue le paradoxe de la traduction, déterminé par le fait que le texte doit rester le même tout en devenant un autre texte, parce qu'il a été réorganisé sous la forme d'autres modalités expressives d'un autre signe complexe. Le texte traduit est donc identique au texte source et en même temps différent de celui-ci. Dans cette perspective, la traduction est une forme de discours indirect, une forme de discours qui parle du discours de quelqu'un d'autre. Le discours indirect, c'est-à-dire le discours du traducteur masqué par le discours direct, auctorial, n'est pas si évident en tant que discours du traducteur. Au contraire, il est effacé ou c'est la chose revendiquée. Le but, c'est de permettre à la personne dont le discours est indirect de parler directement. Sous cet aspect, la traduction ressemble au discours direct, parce qu'elle efface toutes les traces du discours indirect, à savoir le lecteur d'un texte traduit croit que la mission du traducteur n'est pas d'interpréter, de commenter, de faire des connexions entre son monde et le monde de l'autre (par exemple, les citations) mais il croit que le traducteur y est transparent. Par extension, Petrilli affirme que la traduction apparaît, dans ce contexte, comme une forme de dramatisation. Dans le théâtre comme dans la traduction, il se passe la même chose. L'auteur de théâtre fait parler ses personnages directement, tandis que ses propres mots comme auteur ne se voient pas, sinon prévus dans le scénario de la mise en scène. Dans une traduction, les mots du traducteur, les mots qui présentent le discours d'une autre personne (le discours de l'auteur d'origine) dans une autre langue est passé sous silence. Le discours du traducteur veut être le discours de l'autre, l'auteur lui-même. Le traducteur désire ainsi éliminer toutes les traces de sa voix comme traducteur. Ce n'est pas une forme de mystification mais une forme d'abnégation, ou d'empathie, d'identification des mots du traducteur avec ceux de l'auteur jusqu'à leur disparition. Petrilli affirme à la fin de sa théorie que le masque du traducteur est une tromperie, selon l'italien *traduttore, traditore*. Le traducteur est un *traditore* seulement parce qu'on lui demande une fidélité impossible. Le traducteur devient donc un possible interprète du texte en question.

Les définitions d'une traduction « correcte » semblent très difficiles à établir. Selon Eco, qui veut « tenter de comprendre comment, tout en sachant qu'on ne dit jamais la même chose, on

peut dire presque la même chose. » (2007 : 10), la traduction est « dire presque la même chose dans une autre langue » (*idem* : 9). L'enjeu, c'est évidemment ce *presque*, dont on ne connaît pas la flexibilité, parce qu'il dépend du point de vue d'une personne. Et l'extension de ce *presque* doit être négociée au préalable. La traduction serait donc une négociation entre les deux messages impliqués dans le processus traduisant. Alors, Gérard Genette (1982) a raison de placer la traduction sous le signe du palimpseste, à savoir un manuscrit ou parchemin dont la première inscription a été effacée pour le recouvrir d'un deuxième texte, mais d'une manière qui laisse supposer ou lire, transparentement, l'ancien message sous le nouveau texte. Genette place la traduction parmi les pratiques littéraires au second degré, qui partent d'un texte A, nommé « hypotexte », pour arriver, par le biais des opérations de transformation, à un nouveau texte B, nommé « hypertexte ». Si Nelson Goodman (1992) considère le texte traduit comme un autre texte, Genette le voit comme une transposition en une langue étrangère de l'original, l'importance de la pratique culturelle étant reconnue.

Un autre grand chercheur de la traduction, Georges Mounin, affirme que « la traduction consiste à produire dans la langue d'arrivée l'équivalent naturel le plus proche du message de la langue de départ, d'abord quant à la signification puis quant au style. » (Mounin 1963 : 12). Chez Mounin on observe la primauté de la signification ; la forme, le style, l'expression viennent ensuite. En tant que praticien, il privilégie la transmission du sens du texte source dans le texte cible.

Jean-René Ladmiral définit la traduction comme « une activité humaine universelle rendue nécessaire à toutes les époques et dans toutes les parties du Globe » (Ladmiral 1979 : 28), sa finalité étant de dispenser de la lecture du texte original. La traduction apparaît ainsi comme une voie de communication, communication dont les gens ont besoin pour la vie quotidienne et pour les échanges interculturels. Bref, un moyen d'accès à une information en langue étrangère. Mais la traduction peut apparaître aussi à l'intérieur d'une même langue chaque fois qu'on explique, qu'on résume ou qu'on paraphrase quelque chose. Si l'on revient à la définition de Mounin, la traduction, c'est « le passage et ce n'est que le passage du sens d'un texte d'une langue dans une autre. » (1963 : 23). On insiste donc sur le côté non ambigu d'une traduction. Par son existence même, la traduction postule la dissociation entre le message universalisable et la langue comme réalité socio-culturelle qu'il exprime. C'est pourquoi les problèmes théoriques qui en découlent concernent le niveau auquel la traduction opère : la langue ou le langage ? Si l'on

prend en considération la distinction saussurienne entre langage, langue et parole ou celle de Chomsky entre compétence et performance, les réalités factuelles de la traduction nécessitent une approche à trois pôles, langage, langue et parole. La traduction se place entre les messages et les langues pour essayer de rendre, d'une manière compréhensible, la diversité originelle des langues dans lesquelles ils sont exprimés. La traduction, opérant sur des messages, met en cause des langues et par conséquent, elle opère au niveau de la parole saussurienne, au niveau individuel, puisqu'on ne traduit pas de langues. Dans un autre ouvrage célèbre, *Les Belles Infidèles*, le même Mounin ne pose plus le problème d'une définition de la traduction et commence en revanche son livre par une question sur la possibilité même de la traduction.

Edmond Cary propose une définition très pertinente, la traduction étant

une opération qui cherche à établir des équivalences entre deux textes exprimés en des langues différentes, ces équivalences étant toujours et nécessairement fonction de la nature des deux textes, de leur destination, des rapports existant entre la culture des deux peuples, leur climat moral, intellectuel, affectif, fonction de toutes les contingences propres à l'époque et au lieu de départ et d'arrivée » (*Apud Sprová 1995 : 158*).

Georges Mounin, dans le cadre d'un congrès à Bad Godesberg du 27 au 30 juillet 1959, ayant pour thème « La qualité en matière de traduction », veut situer Cary par rapport à Fedorov et dit :

La traduction, comme l'architecture ou la médecine (ou tant d'autres activités humaines ayant pour objet l'homme) est, ou peut être, ou doit être à la fois une science et un art : un art sous-tendu par une science. C'est la linguistique elle-même qui nous enseigne le plus clairement que les opérations de traduction comportent à la fois des problèmes linguistiques et des problèmes non linguistiques (extra-linguistiques, ou comme on dit, à tort, métalinguistiques). (Cary et Jumpelt 1959 : 51)

Le grand mérite de Cary reste d'avoir contribué d'une manière sérieuse au débat sur la théorie de la traduction :

En matière de traduction, la pensée théorique doit abjurer tout schématisme, toute simplification arbitraire. Sous peine de se disqualifier, elle doit cesser d'être parcellaire. Si utiles et si légitimes que demeurent assurément les diverses recherches particulières, c'est seulement à condition

d'admettre de bonne foi comme objet d'étude la traduction dans son ensemble et sa variété, dans sa complexité et ses variations, que pourra se constituer une théorie générale, à la mesure du développement vertigineux qui anime à notre époque les activités pratiques de traduction. (Cary et Alexander 1962 : 120)

À cette époque de la vitesse et du transfert informationnel incessant, on ne peut pas concevoir le fait que l'on ne puisse accéder à n'importe quel type de connaissance le plus vite possible. On peut penser justement à la traduction de la presse écrite ou orale, ou à l'interprétation de conférence, où le rôle de celui qui fait passer d'une langue à l'autre tous les impératifs d'une communication réussie est essentiel pour que le transfert soit communicationnellement compréhensible. Dans une acception beaucoup plus large, Georges Mounin affirme que même la connaissance du monde est une traduction, car le monde ne peut pas exister sans une pensée qui traduit le monde. Alors, la traduction mènerait à un monde au deuxième degré, autre que celui interprété une fois par le sujet parlant. André Lefevre (1992 : 51) introduit la notion de manipulation quant à la traduction, parce qu'elle aide à abolir les frontières nationales et, par conséquent, à les manipuler.

D'habitude, les théoriciens d'orientation linguistique tels que A. Fedorov (1953), J. P. Vinay et J. Darbelnet (1958), G. Mounin (1963), J. C. Catford (1965)¹ donnent des définitions très complexes et nuancées de la traduction, tandis que les praticiens proposent parfois des « confessions-crédos » qui illustre la profondeur de l'activité traduisante. Muguraş Constantinescu donne l'exemple de Jean Noël, déclaré par lui-même traducteur-amateur, pour qui traduire c'est d'abord aimer :

Aimer ce qu'on a le privilège de lire et de comprendre dans une langue étrangère. Aimer, de préférence d'un amour de suavité, de connivence, mais pourquoi pas d'un amour tourmenté, n'excluant ni affrontement, ni contestation ? Aimer en se sentant à ce point aimanté par la richesse qu'on vient de découvrir, qu'il ne paraît pas concevable d'en laisser à l'écart ceux que nous aimons, ceux qui nous paraissent dignes de l'apprécier, et qui en sont privés par l'ignorance du langage qui la révèle. (*Apud* Constantinescu, 2002 : 13)

La notion de « traduction » recouvre aujourd'hui une série plus large de conceptions. Dans la préface de l'ouvrage *An Introduction to Translation Studies* (1999), Cay Dollerup

¹ Il est nécessaire de souligner le fait que d'autres chercheurs importants, comme Eugène Nida, lié d'habitude au côté linguistique de la traduction, ont insisté sur la prééminence de l'anthropologie culturelle en traductologie (1964, 1969, 1996). Il affirme que la traduction serait plutôt sociolinguistique que purement linguistique.

affirme (cf. Dollerup *et al.* 1999 : 2) que la traduction se réfère à tout processus ou produit de ce processus, dans le cadre duquel tout matériel verbal, oral ou écrit, est transféré d'une langue dans une autre. Conformément à cette définition, la traduction va de l'explication d'un menu français en danois ou de la production d'une version italienne d'un manuel japonais d'ordinateur jusqu'au sous-titre slovaque d'un film américain.

Lorsqu'on essaie de définir la traduction, on parle souvent d'une « re-création » (Doinaş 1974), tandis que le traducteur devient un « co-auteur » ou « re-écrivain », dont le travail connaît les mêmes difficultés que l'auteur d'origine. Les notions de culture, d'échanges culturels apparaissent de plus en plus dans le discours théorique sur la traduction, surtout lorsqu'il s'agit de traductions littéraires. Le concept de culture a alimenté, dans les dernières décennies plus qu'auparavant, surtout le débat sur les traductions littéraires. Cette notion renvoie aux coutumes sociales et culturelles mais aussi aux normes stylistiques, artistiques et littéraires d'une communauté ou d'une époque historique. Il y a des chercheurs qui ont analysé la traduction du point de vue de son adaptation à la culture d'arrivée, parmi lesquels Gideon Toury, qui parle des pseudo-traductions ou des adaptations de films, où l'acceptabilité culturelle joue un rôle essentiel. Après avoir traversé une période où les traducteurs ont été accusés d'avoir trahi la culture d'origine, les théoriciens essaient actuellement de maintenir un certain équilibre entre les cultures impliquées dans le processus de traduction. En ce qui concerne cette notion de culture, le traductologue José Lambert de l'Université de Louvain l'a minutieusement analysée et il en est arrivé à remettre en question les relations entre les langues et la culture, entre les peuples et leurs cultures respectives, mais une analyse de tous les points de vue des cultures impliquées dans ce processus de transfert est essentielle de la part du traducteur. Eco lui-même affirme : « On a déjà dit, et l'idée est établie, qu'une traduction ne concerne pas seulement un passage entre deux langues, mais entre deux cultures, ou deux encyclopédies. Un traducteur tient compte des règles linguistiques, mais aussi d'éléments culturels, au sens le plus large du terme. » (Eco 2007 : 190).

Georges Mounin, quant à lui, affirme que « la culture matérielle accentue la coupure entre les mondes, par toutes les différences entre les modes de vie matérielle » (Mounin 1963 : 63), par conséquent, il ne s'agit pas seulement de différences de mentalité. Chaque communauté découpe la réalité à sa façon, d'où découlent les différences d'ordre matériel dont parlait Mounin. Vinay et Darbelnet, deux chercheurs canadiens de la théorie de la traduction, affirmaient qu'« [i]l faut considérer (...) que le bon traducteur ne traduit pas seulement des mots mais la pensée qui est

derrière et que pour cela, il se réfère constamment au contexte et à la situation » (Vinay et Darbelnet 1960 : 63).

Les théories qui considèrent le texte comme unité de traduction et qui envisagent l'ensemble de l'œuvre lors du processus traduisant semblent pertinentes pour le but utopique d'offrir une définition d'une bonne traduction.

Dans son livre *Translation Criticism - The Potentials and Limitations (La critique des traductions, ses possibilités et ses limites)* (2000), K. Reiss propose une classification des textes pour la théorie de la traduction à partir de leurs fonctions. Après en avoir rejeté plusieurs classifications comme étant insuffisantes, confuses (texte pragmatique / texte littéraire), hétérogènes (la classification de Mounin) ou admettant des cas particuliers mal fondés (le texte philosophique, le texte politique), l'auteur exige qu'une typologie adéquate satisfasse deux critères : qu'elle soit unitaire et qu'elle vise les modes ou formes de traduction, sans s'arrêter à un simple choix binaire entre littéralisme et liberté. Elle affirme :

Il faut, bien entendu, que la caractérisation du texte se fonde sur le cas concret du texte à traduire, texte qui sera rattaché à un certain type, auquel correspond une méthode déterminée de traduction, dont le but principal doit être de reproduire dans la traduction l'essentiel du texte de départ et en particulier les éléments qui font appartenir ce texte à tel ou tel type de textes. Rien ne peut autoriser à enfreindre cette règle... (Reiss 2000 : 14) [notre traduction].

La typologie proposée s'appuie non pas sur les six fonctions du langage de Jakobson mais sur les trois fonctions de Karl Bühler, à savoir représentation, expression et appel, correspondant aux trois fonctions de Jakobson, référentielle, expressive et conative, dont la prédominance doit déterminer les stratégies de traduction. La classification de Reiss comporte donc trois types de textes, informatifs, expressifs et d'appel, auxquels elle a ajouté plus tard une quatrième catégorie, à savoir la catégorie audiomédiale. Le traducteur doit savoir quel type de texte il doit traduire avant de commencer à y travailler à proprement parler. Il n'est pas adéquat d'utiliser les mêmes critères lorsque l'on traduit des textes littéraires ou des textes scientifiques, des poèmes ou des textes juridiques, par exemple. Les méthodes de traduction ne seraient pas uniquement déterminées par le public cible et le but spécifique du texte à traduire, il est plus important d'examiner les traductions, de saisir leur but, à savoir de transférer le texte d'origine dans une autre langue sans aucune expansion ou modification particulière du sens, de rendre le texte source

par un texte correspondant dans la langue cible. Dans cette situation, Reiss affirme que « c'est le type de texte qui détermine l'approche du traducteur et qui influence son choix de la méthode la plus adéquate » (*idem* : 15).

Les théories de la traduction ont depuis toujours proposé la distinction entre traductions pratiques et traductions littéraires bien que cette distinction ait été dressée de sorte que les traductions pragmatiques soient considérées comme dépourvues de problèmes et que l'on ne doive donc pas leur prêter trop d'attention, tandis que pour la traduction littéraire, diverses théories se sont développées au fil du temps (*cf.* Greere 2003 : 35).

W. E. Süskind (*apud* Reiss *idem* : 17) utilise cette distinction lorsqu'il parle des traducteurs d'œuvres littéraires qui doivent être eux-mêmes des écrivains à potentiel créateur en comparaison avec les traducteurs de textes pratiques (angl. *practical texts*), qu'il appelle des *traducteurs spécialisés*. Dans les textes pratiques, la langue est utilisée premièrement comme un moyen de communication, de transmission d'informations, tandis qu'en matière de littérature et de poésie, elle est un outil artistique de création, elle rend des valeurs esthétiques. K. Reiss (*idem* : 18) affirme que cette distinction est inadéquate parce que les deux divisions comportent de nombreuses variétés de textes, chacune ayant ses problèmes et méthodes spécifiques de traduction, celles-ci étant basées sur des principes différents. Les textes pratiques ont beaucoup de caractéristiques et les stratégies de traduction sont différentes lorsqu'il s'agit d'un document juridique, d'un essai philosophique ou d'un inventaire commercial. En ce qui concerne la littérature, le problème reste le même. On ne traduit pas de la même façon des essais littéraires sophistiqués et de la poésie lyrique, des pièces de théâtre ou des romans.

Au cours des dernières décennies, l'importance de cette nouvelle perspective sur les divers types de traduction a connu un développement florissant et beaucoup de théoriciens y ont ajouté leurs contributions. Elsa Tagernig de Pucciarelli (*apud* Reiss, *idem* : 18) propose ainsi une classification en trois groupes :

1. Les textes techniques et scientifiques, qui demandent des connaissances théoriques et pratiques dans le domaine respectif et des connaissances linguistiques nécessaires pour la maîtrise de la terminologie spécialisée du domaine en question.

2. Les textes philosophiques, où la capacité du traducteur à transposer le monde conceptuel de l'auteur est plus importante que les détails terminologiques.

3. Les textes littéraires, où le contenu aussi bien que la forme artistique doivent être recréés dans la langue cible.

Une autre classification, présentée par Peter Brang (*apud* Reiss, *idem* : 19) et basée sur la typologie d'A. Fedorov, un théoricien de la traduction de l'ancienne Union soviétique, repose sur les divers types de textes à traduire. L'auteur fait ainsi la différence entre journaux, revues, documents d'affaires ou officiels, textes scientifiques, d'une part, et documents organisationnels et politiques, discours, etc., d'autre part. Une troisième catégorie comporte les textes littéraires. Le premier groupe est caractérisé par la présence des termes spécialisés et des expressions propres au domaine respectif. Selon Fedorov, une traduction réussie demande au traducteur de préserver la syntaxe littérale du texte d'origine et d'y intervenir personnellement le plus rarement possible. La maîtrise d'une terminologie sophistiquée d'un certain domaine est essentielle si l'on désire que le texte soit accepté par la culture cible et non pas perçu comme bizarre, traduit par un amateur. Fedorov saisit les caractéristiques du deuxième groupe, celui des textes organisationnels et politiques, comme une interconnexion entre scientifique (la terminologie technique respective, par exemple) et littéraire (figures rhétoriques, métaphores, etc.). Le troisième groupe, les œuvres littéraires, est caractérisé par une variété d'éléments stylistiques et syntaxiques (dialectes, archaïsmes, etc.) et par l'utilisation libre des collocations. Reiss affirme que cette description peut aussi être appliquée aux autres types de textes, comme les articles informatifs de presse, mais elle « est limitée et périphérique » parce qu'elle ne tient pas compte du besoin de préserver la qualité esthétique de l'œuvre lorsque l'on traduit des textes littéraires (*cf.* Reiss, *idem* : 20)

Otto Kade (*apud* Reiss, *idem* : 22) fait la différence entre divers types de textes en tenant compte du contenu, du but et de la forme du texte. Eu égard à ces types textuels variés, la conclusion de Kade est qu'il n'y a pas de modèle singulier de traduction qui soit valide pour tous les textes. Après avoir établi une première classification qui contient les textes pragmatiques, d'une part et les textes littéraires, d'autre part, y compris la prose et la poésie, Kade fait référence à une autre classification, celle de Karl Thieme, qu'il considère comme plus suggestive. Le théoricien oppose quatre « types idéaux » de textes, à savoir les langages religieux, littéraire, officiel et commercial, chacun adapté à des groupes divers d'individus et traduit d'une manière différente.

Georges Mounin (1967 : 113-159) propose une analyse très variée des types de textes. Ainsi le premier groupe – les traductions religieuses – est caractérisé par le contenu, le deuxième

groupe – les traductions littéraires – par la langue, le troisième groupe – la poésie – par la forme, le quatrième groupe – la littérature pour enfants – par l’audience et le cinquième – les traductions pour la mise en œuvre – par ses moyens de présentation, le sixième – les traductions pour le cinéma – par les conditions techniques spéciales et le septième groupe – les traductions techniques – est aussi caractérisé par le contenu.

Cette présentation des tentatives les plus représentatives de trouver une caractéristique commune des types textuels, très divers pourtant, et de rédiger des méthodologies de la traduction mène Reiss à une première conclusion, à savoir le fait que l’on ne peut pas nier que le type de texte joue un rôle principal dans la sélection des méthodes de traduction et respectivement de la critique de la traduction (*cf.* Reiss, *idem* : 23). En conséquence, le développement d’une typologie textuelle serait justifiée et nécessaire pour satisfaire les demandes d’une traduction réussie. Deuxièmement, Reiss considère ces typologies comme insuffisantes puisqu’elles n’offrent pas de principes rigoureux pour définir et décrire les divers types de textes.

Les discussions sur le choix d’une méthode spécifique de traduction se sont toujours basées sur la distinction entre fidélité et infidélité de la traduction, sans vraiment définir ces limites de la liberté ou de la littéralité. Il en résulte deux manières différentes de traduire : soit le traducteur adapte le texte de départ au public cible de sorte que le texte s’intègre complètement dans la culture cible, soit le traducteur laisse le lecteur se rendre compte qu’il s’agit d’une autre culture, d’une autre langue dans sa traduction. Qu’il s’agisse d’une traduction *ethnique* (qui est totalement adaptée et orientée vers la culture cible, qui n’est plus perçue comme une traduction) ou *exotisante* (où le traducteur a préservé la spécificité de la culture source, les termes-source les plus représentatifs, etc.), le but de la traduction reste le même : transmettre une information d’une langue dans une autre langue en tenant compte du contenu ou de la forme du texte d’origine, de ses spécificités linguistiques, de sa flexibilité, de sa capacité d’accepter des interventions de la part du traducteur sans modifier le sens.

Toutes les fonctions ne sont pas présentes de la même façon dans un texte. De cette manière, c’est l’élément descriptif qui peut être dominant, ou l’élément expressif, peut-être qu’un autre texte essaie de persuader ses récepteurs. Il est évident que le texte entier ne serait pas dédié exclusivement à une seule fonction, mais ces fonctions du langage sont toujours interchangeables. Cependant, comme une de ces fonctions reste la dominante dans un texte, Reiss distingue trois types de textes pour chaque fonction : la fonction descriptive envisage les textes

informatifs, axés sur le contenu informationnel (angl. *content-focused* ou *informative texts*), la fonction expressive met en évidence les textes expressifs, centrés sur la forme (angl. *form-focused* ou *expressive texts*) et la fonction persuasive envisage les textes d'appel ou opératifs ou incitatifs (angl. *appeal-focused* ou *operative texts*). Certes, les textes qui mettent l'accent sur la forme ont aussi un contenu informationnel, mais c'est la forme utilisée pour rendre ce contenu qui importe le plus (cf. Reiss, *idem* : 27).

En ce qui concerne la littérature, elle a affaire aux textes expressifs. Selon Reiss, le concept de « forme » signifie en général la manière dont un auteur s'exprime. Cette caractéristique est valable pour tous les textes, y compris les textes informatifs, c'est pourquoi Reiss propose d'autres traits distinctifs pour caractériser les textes expressifs. Dans ce cas, les auteurs utilisent, consciemment ou non, des éléments formels pour rendre un effet stylistique spécifique. C'est le cas de la littérature. Ces éléments formels contribuent à une expression artistique particulière contextuellement distincte et ne peuvent être rendus dans la langue cible que par des formes analogues d'expression. La fonction expressive du langage doit trouver une forme similaire dans la traduction afin de créer une impression correspondante de telle sorte que la traduction devienne un équivalent véritable. « Les éléments stylistiques et les rimes, les métaphores, les proverbes, la façon figurative de parler, le mètre et ses effets esthétiques sont des exemples d'éléments formels significatifs non seulement pour la poésie mais aussi pour la prose » (Reiss, *idem* : 33) [notre traduction].

En conclusion, les aspects formels ont une signification principale pour un texte littéraire, où ils jouent un rôle essentiel. La traduction doit obtenir le même effet stylistique et cela est possible par la création des équivalents à travers de nouvelles formes. Ainsi le traducteur ne doit-il pas adopter les formes de la langue source mais s'en inspirer pour découvrir des formes analogues dans la langue cible qui aient le même effet sur le lecteur. Ce type comporte des textes basés sur des principes littéraires formels et des textes où la fonction expressive est dominante et où les figures de style sont censées atteindre un but esthétique. Reiss inclut dans cette catégorie la prose littéraire (essais, biographies, lettres), la prose imaginaire (anecdotes, nouvelles, romans) et la poésie sous toutes ses formes, de la poésie didactique et ballades jusqu'à la poésie sentimentale. En traduisant un texte informatif, la langue de la traduction est dictée par la langue cible, tandis que la traduction des textes expressifs tient plutôt compte de la langue source.

Bibliographie

- CARY, Edmond, R. JUMPELT, W. Rudolf Walter (éds.) (1959). « La Qualité en matière de traduction » : *Actes du 3e Congrès de la Fédération internationale des traducteurs F.I.T.*, Bad Godesberg.
- CARY, Edmond, ALEXANDER, Sidney (1962). « Prolegomena for the Establishment of a General Theory of Translation ». In *Diogenes*, vol. 10, pp. 96-121.
- CONSTANTINESCU, Muguraş (2002). *Pratique de la traduction*, Suceava : Eds. de l'Université de Suceava.
- DOINAŞ, Ştefan Augustin (1974). « Traducerea ca re-creare a operei ». In *Orfeu și tentația realului*, Bucarest : Eminescu.
- DOLLERUP, Cay, GOTTLIEB, Henrich, LINDEGAARD, Annette, PEDERSEN, Viggo Hjørnager (1999). *An Introduction to Translation Studies*, Ed. by Henrik Gottlieb, University of Copenhagen : Centre for Translation Studies.
- ECO, Umberto (2007). *Dire presque la même chose. Expériences de traduction*, Paris : Grasset.
- FEDOROV, Andrei (1953). *Vvedenie b teoriu perevoda*, Moscow : Literaturny na inostrannix yazikax.
- GENETTE, Gérard (1982). *Palimpsestes : la littérature au second degré*, Paris : Seuil.
- GOODMAN, Nelson (1992). *Manière de faire des mondes*. Trad.fr. M.-D. Popelard, éd. Jacqueline Chambon. Paris : Gallimard.
- GREERE, Anca Luminița (2003). *Translating for Business Purposes*, Cluj-Napoca : Dacia.
- LADMIRAL, Jean-René (1979). *Traduire: théorèmes pour la traduction*, Paris : Payot.
- LARBAUD, Valéry (1984). *De la traduction*, Arles : Actes Sud, Arles.
- LEFEVERE, André (1992). *Translation, Rewriting and the Manipulation of Literary Fame*, London/New York : Routledge.
- MOUNIN, Georges (1955). *Les belles infidèles*, Paris : Cahiers du Sud.
- MOUNIN, Georges (1963). *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris : Gallimard.
- NEUBERT, A., SHREVE, G. (1992). *Translation as Text*. Kent, Ohio : Kent State University Press.
- PETRILLI, Susan, PONZIO, Augusto (2006). « Translation as Listening and Encounter with the Other in Migration and Globalization Processes Today ». In *TTR: traduction, terminologie, rédaction*, vol. 19, n° 2, 2^e semestre, pp. 191-223.
- REISS, Katharina (2000). *Translation Criticism, the Potentials and Limitations: Categories and Criteria for Translation Quality Assessment*. Translated by Erroll F. Rhodes. Manchester : St. Jerome, New York : American Bible Society.
- SPROVÁ, Milena (1995). « La traduction, confrontation de deux expériences cognitives ». In *Intellectica*, vol. 1, n° 20, pp. 157-170.

TOURY, Gideon (1995). *Descriptive Translation Studies and Beyond*, Amsterdam/New York : John Benjamins.

VINAY, Jean-Paul, DARBELNET, J. (1960). *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Paris : Didier

*** *Le Nouveau Petit Robert de la langue française* (2008). Paris : Dictionnaires Le Robert-SEJER